



travailler durant une mise en disponibilité temporaire fonction h

Par **lajoux**, le **02/12/2010** à **19:31**

Bonjour,

Mon amie est aide-soignante en milieu hospitalier donc fonctionnaire statut titulaire. Après un an de congé maladie et suite à une commission interne elle a été mise en disponibilité temporaire quoiqu'elle n'a rien reçu comme décision. nous avons contesté et pour le moment sauf un accusé réception de saisine de comité médical et c'est tout. Elle envisage un reclassement dans le privé. Vu le marché de l'emploi elle voudrait savoir avant de donner sa démission dernier rempart avant d'être libre si un employeur peut la recruter sans être inquiéter?

Par **P.M.**, le **02/12/2010** à **19:50**

Bonjour,

Au niveau de la recherche d'emploi et du recrutement, cela ne pose pas de problème, mais il n'est pas sûr que la salariée puisse occuper un nouvel emploi avant que la démission ne soit effective...

Je lui conseillerais de se rapprocher des représentants du Personnel...